

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le lundi 22 octobre 2018 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Louise Robert

Est absente :

Madame la conseillère Denise Soucy (motivée)

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2018-10-321 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-322 Travaux supplémentaires à l'intersection des chemins Lagarde et Lac-Vert

Considérant qu'au devis technique, le pavage sera d'une largeur de 7 mètres et le rechargement des accotements sera d'une largeur de 0.5 mètre sur chaque côté de la chaussée.

Considérant la problématique soulevée par Construction Lafleur, soit qu'une superficie entre la fin de l'accotement et le début du fossé.

Considérant que selon le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau cette problématique sera visiblement diminuée puisque la végétation prendra charge du côté esthétique.

Considérant que la résolution # 2018-10-305 mandate Construction Lafleur à effectuer des travaux supplémentaires sur les chemins Lac-Vert et Lagarde selon un budget additionnel de 8 000.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'investir un montant additionnel de 2 800.00 \$ plus taxes afin de paver l'intersection des chemins Lagarde et Lac-Vert en puisant la somme à partir des dépenses de fonctionnement 2018-2019.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2018-10-323 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 15h10.

Gary Lachapelle,
Maire

Yvon Blanchard,
Secrétaire-trésorier